

**PRESENTS** : RIEHL, MATHIEU, VATAUX, KREMPP, FOERSTER, PERNON, MATHIS, MOMBERT, MANGEOL, DUBOIS, PINOT, HENRY.

**REPRESENTES** : SCHLOSSER pouvoir à RIEHL, LANTZ pouvoir à KREMPP, MARECHAL pouvoir à VATAUX.

### **1) DELIBERATION COMPLEMENTAIRE**

Le maire propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour du présent Conseil une délibération autorisant les travaux de réhabilitation du hangar du train touristique et les demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, reconnaissant l'urgence, accepte l'ordre du jour ainsi modifié.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

Mme MANGEOL, qui doit quitter la séance, donne pouvoir à M. PINOT.

### **2) PARTICIPATION FINANCIERE ECOLES**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 novembre 2009 et donne la parole à M. le maire de Vasperviller qui souhaite que le principe de la participation financière soit revu ou repoussé par le Conseil Municipal d'Abreschviller.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter la mise en place de cette participation pour la rentrée de 2010.

Des réunions complémentaires seront organisées.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### **3) CESSION TERRAIN**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande d'achat de parcelles communales section 1, n° 101 et 103, de M. Bernard MAHIEU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter la décision au Conseil Municipal de février 2010.

POUR : 14	ABSTENTION :	CONTRE : 1
-----------	--------------	------------

### **4) TRAVAUX HANGAR TRAIN TOURISTIQUE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 04 novembre 2009, concernant l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de réhabilitation du hangar du train touristique et rappelle également le coût d'objectif fixé à 48 150,00 € H.T, honoraires d'architecte inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide la réalisation des ces travaux en 2010,
- sollicite la subvention du Département, de la Région, et une subvention exceptionnelle de M. Jean-Marc TODESCHINI, Sénateur de la Moselle,
- s'engage à couvrir, par inscription au budget, la part à la charge de la commune,
- autorise le maire à entreprendre les démarches nécessaires à la dévolution des travaux, à signer les marchés à venir et tous documents se rapportant à la gestion de ce dernier et à la liquidation des dépenses relatives à l'opération.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

### **5) DECISIONS MODIFICATIVES CREDIT**

Sur proposition de M. le maire et après discussion, le Conseil Municipal décide les modifications de crédit suivantes :

			<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
C/022	Dépenses imprévues	:	- 7 504,00 €	
C/61523	Entretien et réparation voies et réseaux	:	- 22 000,00 €	
C/023	Virement à la section d'investissement	:	+29 504,00 €	
C/021	Virement de la section de fonctionnement	:		+ 29 504,00 €
C/2312-33	Immobilisations en cours construction	:	+22 000,00 €	
C/2313-16	Immobilisations en cours construction	:	+7 504,00 €	
C/61523	Entretien et réparation voies et réseaux	:	- 4 000,00 €	
C/6574	Subv. de fonctionnement autres organismes	:	+4 000,00 €.	

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

## **6) COMITE JUMELAGE**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 06 août 2008, désignant les membres du comité de pilotage chargé d'organiser les manifestations relatives au jumelage avec Albersweiler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'intégrer au comité M. André LEDIG.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

## **7) DEMANDE SUBVENTION**

Le maire présente au Conseil Municipal la demande de participation financière du Club Vosgien pour l'installation d'un pupitre – table d'orientation, d'un montant de 1 542,84 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une participation financière de 500,00 €.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

## **8) CHOIX DES CANDIDATS (PROJET ECOLE)**

Le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 02 septembre 2009, concernant notamment le lancement de la procédure de concours restreint pour le choix d'un maître d'œuvre. 56 offres ont été réceptionnées dans les délais réglementaires. Les membres du jury se sont réunis le 10 décembre 2009 pour examiner les différentes offres et en retenir 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider les 3 offres retenues par le jury, à savoir :

- PLAN LIBRE de Vaux (57)
- ATELIER MPA de Nancy (54)
- DWPA ARCHITECTES de Strasbourg (67).

POUR : 13	ABSTENTION : 2	CONTRE :
-----------	----------------	----------

## **9) CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES**

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de convention d'utilisation de la salle des fêtes ainsi que le contrat de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à signer cette convention.

POUR : 15	ABSTENTION :	CONTRE :
-----------	--------------	----------

## **10) RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DE LA CC2S**

Le maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2008 de la CC2S intégrant le rapport annuel sur le prix et la qualité de service d'élimination des déchets ainsi que le rapport annuel sur l'assainissement.

## **11) DIRECTION UNIQUE DES ECOLES**

Le maire présente au Conseil Municipal le projet de direction unique des écoles élémentaire et maternelle d'Abreschviller.

POUR :	ABSTENTION : 1	CONTRE : 14
--------	----------------	-------------

Le maire propose de demander à l'Inspection Académique un engagement écrit de maintenir les 9 classes pendant une période de 5 ans. Dans ce cas le Conseil Municipal se prononcerait à nouveau

POUR : 11	ABSTENTION : 4	CONTRE :
-----------	----------------	----------

## **12) DIVERS**

Le maire informe le Conseil Municipal sur les points suivants :

- présente la réforme de la taxe professionnelle,
- annulation de la visite du Sous-Préfet de Sarrebourg prévue le 14 décembre 2009,
- résultats des mesures sonométriques concernant la scierie MOMBERT.